



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Président rappelle le fait que le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de dresser un bilan de l'exécution budgétaire passée pour mieux définir perspectives budgétaires, c'est-à-dire les grandes orientations de la politique budgétaire pour le prochain exercice 2020.

1/ Exécution Budgétaire 2019

En termes d'activité, l'année 2019 a été principalement marquée par :

- L'arrêt de l'activité du cabinet ID-ées, qui a entraîné le transfert des missions d'ID-ées au bénéfice de la société Pivadis, et la sous-traitance par PIVADIS du volet Environnement auprès du bureau d'études spécialisé CBRe.
- L'engagement des études et missions nécessaires à l'élaboration du SCoT : PADD et DOO achevé,
- La réalisation du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),
- La remise des derniers documents produits (PADD et DOO) aux collectivités intégrées au périmètre du SCoT (communes et communautés de communes) pour avis dans le cadre de la concertation du grand public,
- La réalisation des autres actions de concertation : réunions publiques, réunions plénières avec les élus des 71 communes du territoire du SCOT, la mise à jour du site Internet, la publication d'articles dans les journaux locaux,
- Le lancement des activités réglementaires du SCoT : dérogation L 122-2, et participation aux réunions en tant que PPA,

Le budget 2019 a été exécuté normalement, ne nécessitant qu'une délibération modificative pour corriger une erreur de calcul des amortissements. Pas d'ajustement interne (cf. annexe 1).

La situation financière du syndicat mixte est saine avec une situation de trésorerie qui reste à surveiller du fait du décalage observé entre, d'un côté, le paiement des études en cours et des frais de fonctionnement, et, de l'autre, du versement des participations financières des EPCI membres, des subventions et de la récupération de la TVA, qui permettent d'équilibrer le budget.

Le montant des études reste inchangé malgré l'avenant n°4 au marché public., soit 187 050 € HT correspondant à 224 460 € TTC

Pour financer, les études, le syndicat dispose de plusieurs types de recettes :

- La Dotation globale de développement (DGD) versée par l'Etat, qui sert à financer l'élaboration du SCOT (fonctionnement et investissement). Elle comprend une part nationale et une part départementale. Au total, la DGD représente 133 954 € des recettes du syndicat (2015 : 50 000 €, 2016 : 36 000 €, 2017 : 39 158 €, 2018 : 8 796 €), soit 76,72% du coût HT des études.
- L'aide aux SCOT versée par le Conseil départemental, d'un montant équivalent à 7,5% des dépenses d'investissement hors taxe, soit $7,5\% \times 187\,050 \text{ €} = 14\,029 \text{ €}$. Deux versements ont déjà été effectués en 2018 pour 5 034 € et en 2019 pour 5 203 € : il reste donc 3 791 € à percevoir.
- Le FCTVA, qui permet de récupérer une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement, et qui sera versé en N+2 ($224\,460 \text{ €} \times 16,404\% = 36\,820 \text{ €}$). Un versement a été fait en 2018 pour 10 498,00 € : il reste donc 26 322 € à percevoir (en 2020, en 2021 et en 2022)

Concernant les frais d'études, la part restant à charge pour le Syndicat mixte est de 224 460,00 € de dépenses d'études – 147 983 € d'aides publiques – 36 820 € de FCTVA = 39 657 €.

A ce jour, le montant des études restant à financer est de 45 165 € ($224\,460 \text{ €}$ de dépenses totales d'études – $62\,460 \text{ €}$ payés en 2017 – $51\,915 \text{ €}$ payés en 2018 – $64\,920 \text{ €}$ payés en 2019).

Engagements pluriannuels et dette

Le Syndicat mixte n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière. Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2020.

Éléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du Syndicat

Un scénario d'engagement des travaux du SCoT a été présenté au Comité syndical du 4 septembre 2017, selon un calendrier corrigé en 2018 suite à la liquidation financière, et modifié en 2019 suite à l'extension du périmètre du SCoT :

- ♣ Arrêt du projet : mars 2020
- ♣ Consultation des PPA du DOO : été 2020
- ♣ Enquête publique : automne 2020
- ♣ Approbation du SCoT fin 2020.

L'élaboration des documents constitutifs du SCoT sera achevée en mars 2020. Le choix des élus a été de réduire les frais de fonctionnement du syndicat, à compter du 1er mars 2020, à la seule présence d'un agent mis à disposition du syndicat mixte par la Communauté de communes Sumène Artense, soit un peu plus de 8 480 €/an (salaire et charges comprises). Aussi, le contrat du chargé de mission à temps complet n'a pas été renouvelé en mars 2020.

Aussi, au niveau des cotisations à appeler auprès des EPCI membres, il sera proposé une baisse de celles-ci par rapport aux années antérieures.

Après un montant de 40 000 € en 2015, 60 000 € en 2016, 40 000 € en 2017, 48 000 € en 2018, 80 000 € en 2019, il est proposé un montant de cotisations de 44 000 € sur l'exercice 2020, soit une cotisation annuelle de 13 500 € par EPCI membre du syndicat.

2/ Perspectives 2020

L'exercice 2020 est déterminant pour le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale dans les délais fixés par les instances décisionnelles. Ainsi, plusieurs étapes importantes doivent être engagées et accomplies pour la réussite de l'objectif.

Il est précisé que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les opérations et études engagées par le Syndicat Mixte en vue de l'élaboration du SCoT figurent à la section d'investissement et sont éligibles au FCTVA (article L121-7 du code de l'urbanisme).

En investissement, finalisation des études lancées en 2017 (arrêt du projet) et validation du SCoT prévue en fin d'année.

En fonctionnement, les actions principales suivantes sont prévues :

- Actions de concertation avec les élus, le grand public et les personnes publiques associées (arrêt du SCoT, enquête publique, approbation du SCoT) ;
- Actions de communication ;
- Frais généraux de fonctionnement dont fournitures, déplacements, assurances ...
- Frais de personnel réduits à compter du 1er mars 2020 à la mise à disposition à temps partiel (4h par semaine) d'un agent de la Communauté de communes Sumène Artense.

Pour les recettes, elles sont constituées principalement par les participations des membres, le FCTVA (sur les dépenses d'investissement 2018) et la subvention du Conseil départemental.

Il est proposé de mettre en dépense d'investissement, certains frais liés aux actions de concertation avec les élus, le grand public et les personnes publiques associées (arrêt du SCoT, enquête publique, approbation du SCoT) : frais de reproduction de documents, frais de publicité et frais liés aux contributions des commissaires enquêteurs.

Il est proposé de baisser la participation des EPCI membres en passant de à 20 000 € à 13 500 € par EPCI.

Structure des dépenses de personnel

A partir du 1er mars 2020, le contrat de l'agent contractuel à temps complet n'étant pas renouvelé, le personnel du syndicat sera constitué d'un seul agent, titulaire de la fonction publique territoriale, mis à disposition du Syndicat mixte à temps partiel (4h par semaine) par la Communauté de communes Sumène Artense.

ANNEXE 1

Exécution budgétaire 2019, orientations budgétaires 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	DOB 2020 rar	DOB 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	DOB 2020 rar	DOB 2020
011 - Charges à caractère général (1)	14 422,33 €	12 082,99 €		12 082,99 €	074 – Dotations et participations	80 000,00 €	80 000,00 €		54 000,00 €
012 - Charges de personnel (2)	59 900,00 €	59 031,53 €		19 570,35 €	075 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,96 €		
065 - Autres charges de gestion courante	330,00 €	309,82 €		310,00 €					
022 Dépenses imprévues	1 596,43 €	0,00 €		639,30 €					
Total des opérations réelles	74 966,76 €	71 424,34 €		26 969,65 €	Total des opérations réelles	80 000,00 €	80 001,96 €	40 000,00 €	54 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	76 176,34 €	0,00 €		37 707,67 €					
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement logiciels)	952,93	952,93 €		184,33 €	042 – Opérations d'ordre (quote-part sub. d'investissement transférées au résultat)				
002 - Solde reporté N-1 : déficit					002 - Solde reporté N-1 : Excédent	73 378,03 €	73 378,03 €	10 861,65 €	10 861,65 €
Total dépenses de fonctionnement	153 378,03	72 377,27 €		64 861,65 €	Total des recettes de fonctionnement	153 378,03 €	153 379,99 €	50 861,65 €	64 861,65 €
Déficit à reporter en N+1									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	DOB 2020 REPORT	DOB 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2019	DOB 2020 REPORT	DOB 2020
020 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)	85 795,00 €	64 920,00 €	20 875,00 €	50 290,00 €	10222 – FCTVA (3)	9 665,73 €	10 498,00 €		8 607,00 €
021 - Immobilisations corporelles (matériel informatique et mobilier)	1 000,00 €	139,00 €	861,00 €	0,00 €	1068 - Réserves	46 665,40 €	46 665,40 €		70 141,07 €
					204 - Subventions d'équipement (CD 15)	0,00 €	5 203,00 €		3 791,00 €
Total des opérations réelles	86 795,00 €	65 059,00 €	21 736,00 €	50 290,00 €		9 665,73 €	15 701,00 €		82 539,07 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement des études)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	040 - Opération d'ordre d'amortissement (amortissement des études)	952,93 €	952,93 €		184,33 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement logiciel)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	041 - Opération d'ordre patrimoniales (amortissement des logiciels)				
					021 - Virement de la section de fonctionnement	76 176,34 €	0,00 €		37 707,67 €
001 - Solde reporté N-1 : déficit	46 665,40 €	46 665,40 €		48 405,07 €	001 - Solde reporté N-1 : Excédent				
Total dépenses d'investissement	133 460,40 €	130 724,40 €	21 736,00 €	120 431,07 €	Total recettes d'investissement	133 460,40 €	63 319,33 €		120 431,07 €
					Excédent à reporter en N+1				

(3) Comme le syndicat est rattaché au droit commun, le FCTVA ne pourra être récupéré qu'en N+2.

Dépenses 2018 : études 51 915 € + ordinateur 533 €, soit FCTVA 2020 = 52 468 x 16,404% = 8 607 €

Dépenses 2019 : études 64 920 € + écran 139 €, soit FCTVA 2021 = 65 059 x 16,404 € = 10 672 €

Dépenses 2020 ; études 45 165 €, soit FCTVA 2022 = 7 409 € Total FCTVA restant à percevoir en 2020, 2021 et 2022 : 26 688 €

REPORTS POUR 2019

A - Résultat de l'exercice (fonctionnement) : -+ 7 624,69€

B – Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : + 73 378,03 €

C – Résultat à affecter : + 81 002,72 €

D - Solde d'exécution d'investissement N-1 : - 1 739,67 € + (- 46 665,40 €) = - 48 405,07 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 : 21 736 €

Besoin de financement = G = D + E + F : - 70 141,07 €

Excédent au 31/12/2019 : 81 002,72 €

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (compte 1068) : 70 141,07 €

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : 10 861,65 €

ANNEXE 2

Engagements pluriannuels et dette

Eléments du bilan du syndicat

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement) ;
- Autres types d'emprunt : néant (aucun engagement) ;

Engagements hors bilan

- Emprunts garantis par le syndicat : néant (aucun engagement) ;
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement) ;
- Autre type d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement).

ANNEXE 2-A

Structure des dépenses de personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le directeur de la Communauté de communes Sumène Artense est mis à disposition du Syndicat Mixte du SCoT au hauteur de 4h hebdomadaires.

Le tableau des effectifs du Syndicat comporte :

- jusqu'au 29 février 2020, un emploi à temps plein rattaché à la structure, pourvu par agent contractuel non titulaire de la fonction publique territoriale,
- un agent titulaire de la fonction publique territoriale mis à disposition du syndicat mixte à temps partiel (4h/semaine) par la Communauté de communes Sumène Artense.

	Filière administrative
Catégorie A	1 emploi à temps plein jusqu'au 29 février 2020

Avantages en nature : néant.